Direction générale de la recherche,
de l'innovation et du numérique en santé

DMP & PARTAGE D'IMAGES, L'ARRIVÉE DE LA DRIMBOX

SONS IMAGERIE

17 NOVEMBRE 2026

La stratégie générale

Au lancement de la loi « Ma santé 2022 » qui est aujourd'hui le cadre général le constat a été fait que les professionnels de santé sont confrontés à une offre numérique morcelée qui complexifie leur pratique quotidienne et les outils numériques mis à disposition des patients usagers sont encore trop limités. Quant à nos systèmes numériques en santé, ils présentent une grande vulnérabilité face aux cyber-attaques avec des risques associés considérables.

5 chantiers ont été initialement engagés Dossier_presse_masante2022

- Renforcer la gouvernance du numérique en santé
- Intensifier la sécurité et l'interopérabilité des systèmes d'information en santé
- Accélérer le déploiement des services numériques socles
- Déployer au niveau national des plateformes numériques de santé
- Stimuler l'innovation et favoriser l'engagement des acteurs

Après des travaux structurants et dans la continuité de ces 5 chantiers la feuille de route 2023 – 2027 a clairement mis le cap sur les usages feuille_de_route_du_numerique_en_sante_2023-2027 (il fallait avant tout consolider les fondations avant de pouvoir avancer)

- Développer la prévention et rendre chacun acteur de sa santé
- Redonner du temps aux professionnels de santé et améliorer la prise en charge des personnes grâce au numérique
- Améliorer l'accès à la santé pour les personnes et les professionnels qui les orientent
- Déployer un cadre propice pour le développement des usages et de l'innovation numérique en santé

Le projet DRIM-M

Nous avons tous l'habitude, professionnels comme patients, de prendre connaissance des images suite à un examen, mais les supports évoluent et les supports physiques disparaissent : comme tout autre document de santé **il faut qu'elles soient accessibles dans Mon espace santé.**

Dans le cadre de la vague 2 du programme Ségur une réseau national de partage d'images entre professionnels de santé est mis en oeuvre, le **réseau DRIM-M**

- Les données ne seront pas stockées directement dans Mon espace santé, chaque service et cabinet de radiologie/médecin nucléaire est un nœud du réseau DRIM-M : il connecte son **PACS** au réseau via une passerelle nommée **« DRIMbox »**
- Les pouvoirs publics hébergent l'index national des examens dans le **DMP**

Enjeu pour les patients

- Pouvoir consulter les images au travers de Mon espace santé
- Y accéder en tout lieu à tout moment

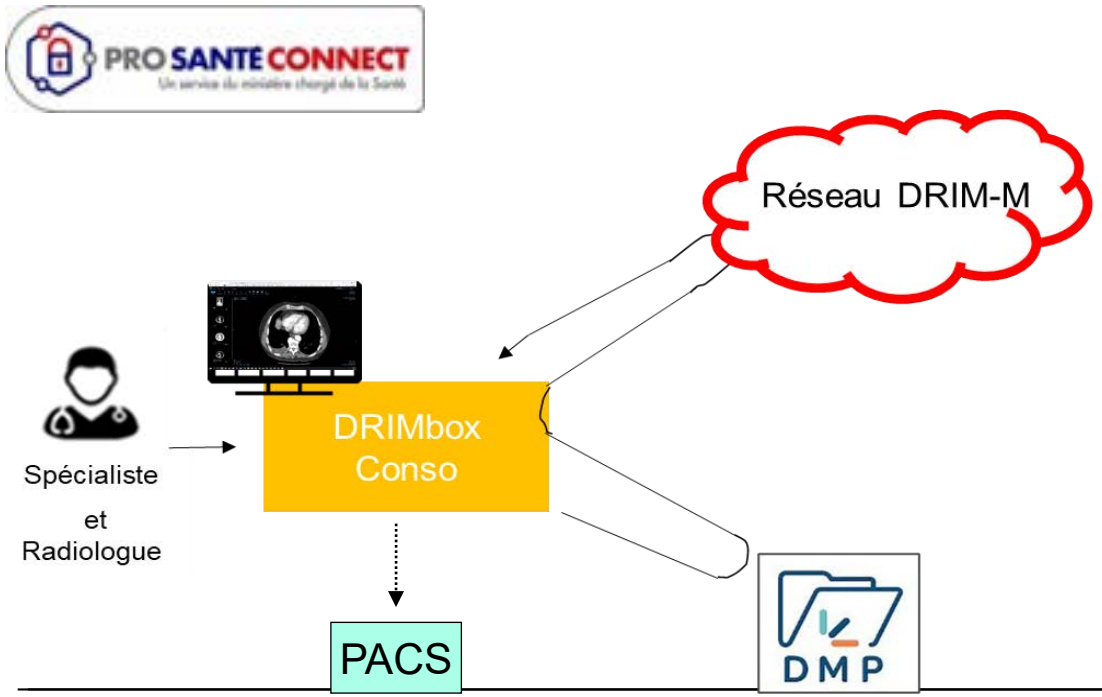
Enjeu pour les professionnels de santé :

- Permettre aux Professionnels de santé de visualiser un examen réalisé **n'importe où sur le territoire**
- Prendre connaissance de l'**antériorité des examens** du patient
- Pour le radiologue, médecin nucléaire et spécialiste en imagerie, importer l'examen dans son environnement DICOM afin de réaliser des **comparaisons et du post-traitement**
- Pour le médecin demandeur, visualiser un examen se rapportant au compte-rendu d'imagerie médicale à partir d'un **lien intégré au document**.

Le projet DRIMbox, cas d'usages

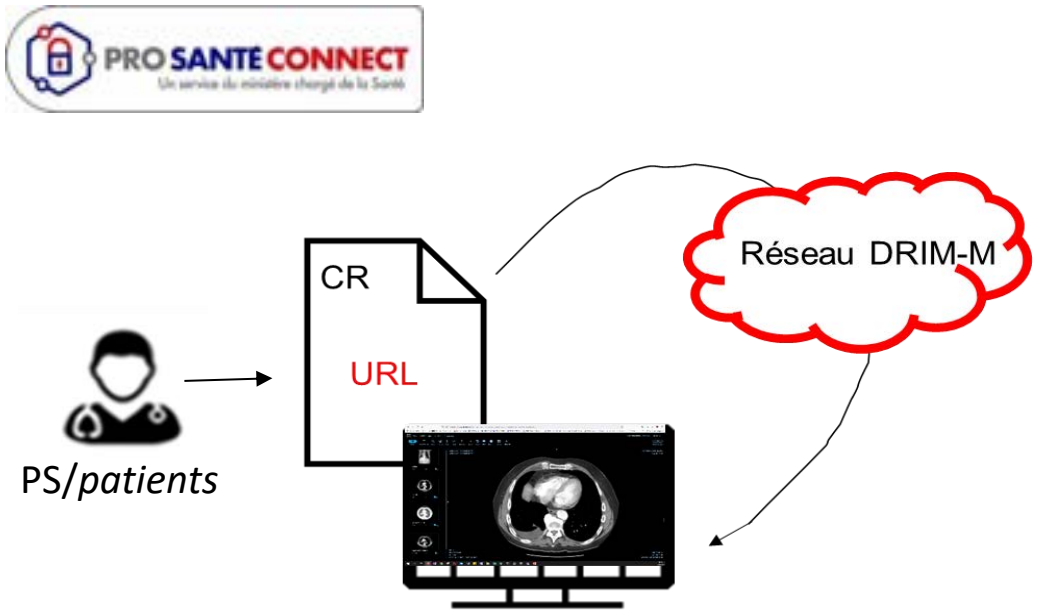
Pour les PS en lien avec l'imagerie, médecins nucléaires et radiologues

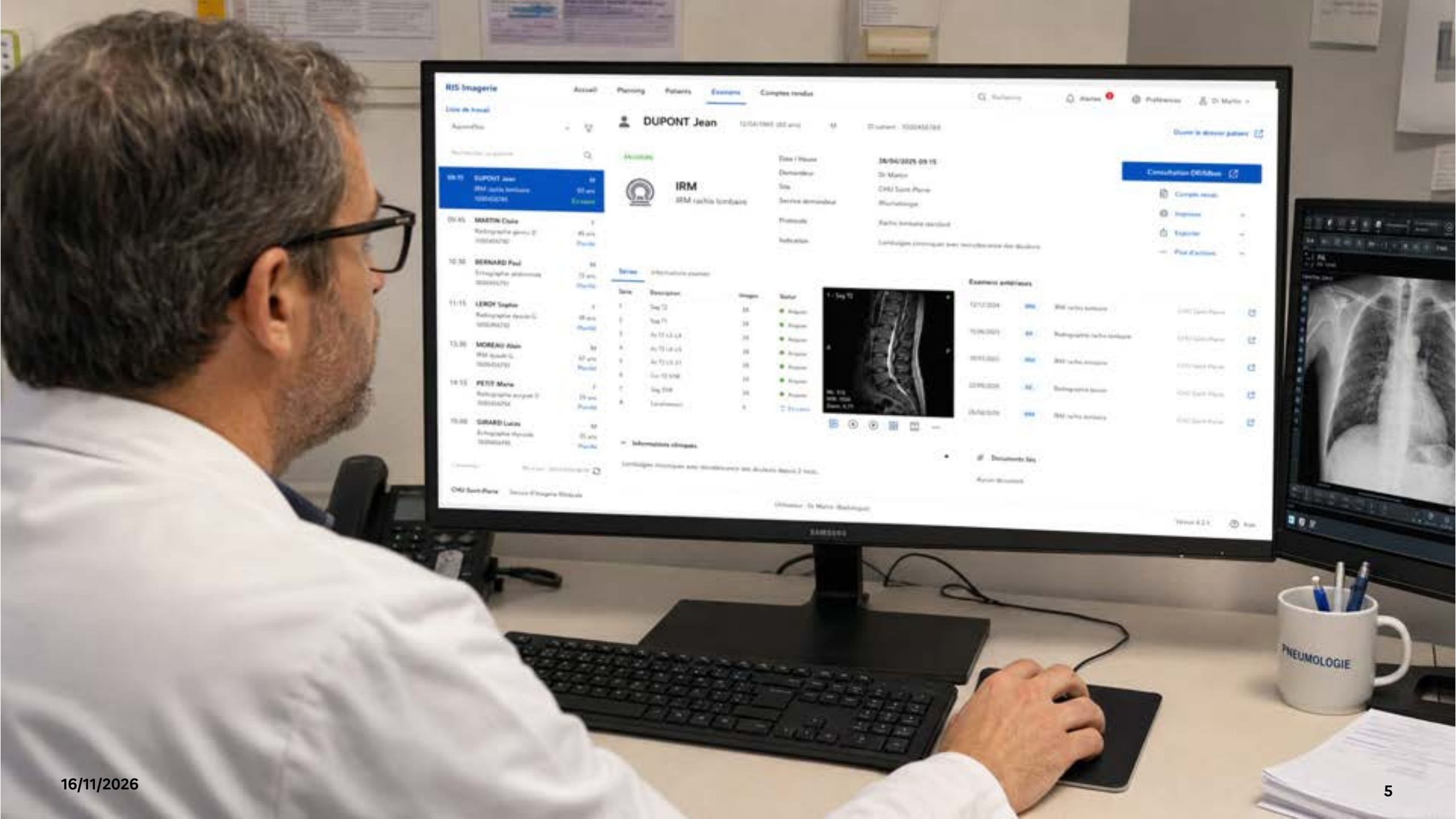
Visualiser **et/ou** importer un ou plusieurs examens dans son environnement d'imagerie afin de réaliser des **comparaisons et du post-traitement**



Pour les médecins demandeurs et/ou patients

Visualiser un examen à partir d'un lien dans le compte-rendu d'imagerie.
**Pas besoin de DRIMbox côté Consommateur*




RIS Imagerie
Accueil
Planning
Patients
Examens
Comptes rendus
DUPONT Jean
IRM
IRM rachis lombaire
PNEUMOLOGIE

Liste de travail

Aujourd'hui

Rechercher un patient

09:15	DUPONT Jean IRM rachis lombaire 1000456789	M 60 ans En cours	
09:45	MARTIN Claire Radiographie genou D 1000456790	F 45 ans Planifié	
10:30	BERNARD Paul Échographie abdominale 1000456791	M 72 ans Planifié	
11:15	LEROY Sophie Radiographie épaule G 1000456792	F 38 ans Planifié	
13:30	MOREAU Alain IRM épaule G 1000456793	M 67 ans Planifié	
14:15	PETIT Marie Radiographie poignet D 1000456794	F 29 ans Planifié	
15:00	GIRARD Lucas Échographie thyroïde 1000456795	M 55 ans Planifié	

7 examen(s) — Mis à jour : 28/04/2025 08:08

DUPONT Jean — 12/04/1965 (60 ans) — M — ID patient : 1000456789

Ouvrir le dossier patient

EN COURS

IRM
IRM rachis lombaire

Date / Heure	28/04/2025 09:15
Demandeur	Dr Martin
Site	Centre d'imagerie du bourg
Demandeur	Dr Claude Renard
Protocole	Rachis lombaire standard
Indication	Lombalgies chroniques avec recrudescence des douleurs

Consultation DRIMbox
Compte rendu
Imprimer
Exporter
Plus d'actions

Séries | Informations examen

Série	Description	Images	Statut
1	Sag T2	24	Acquise
2	Sag T1	24	Acquise
3	Ax T2 L3-L4	28	Acquise
4	Ax T2 L4-L5	28	Acquise
5	Ax T2 L5-S1	28	Acquise
6	Cor T2 STIR	24	Acquise
7	Sag STIR	24	Acquise
8	Localisateurs	6	En cours



Examens antérieurs

12/12/2024	IRM	IRM rachis lombaire	CHU Saint-Pierre
15/06/2023	RX	Radiographie rachis lombaire	CHU Saint-Pierre
10/03/2022	IRM	IRM rachis lombaire	CHU Saint-Pierre
22/09/2020	RX	Radiographie bassin	CHU Saint-Pierre
05/04/2019	IRM	IRM rachis lombaire	CHU Saint-Pierre

Informations cliniques

Lombalgies chroniques avec recrudescence des douleurs depuis 2 mois.

Documents liés

Aucun document

DRIMbox Conso

DUPONT Jean
Né(e) le 12/04/1965 (59 ans) | M | INS : 1000456789

MON ESPACE SANTÉ

Établissement / Contexte actuel
Centre d'imagerie du bourg

Notifications 3 | Aide | Déconnexion

- Accueil
- Recherche patient
- Mes examens
- Favoris
- Historique
- Listes de travail
- Alertes 2
- Partages
- Corbeille

Utilisateur connecté :
Dr Martin Dupuis
Médecine nucléaire
CHU Saint-Pierre

Version 2.8.1

Filtres de recherche

Période d'examen: 01/01/2018 → 15/03/2025 | Modalité: Toutes | Établissement: Tous | Recherche (description, n° d'examen...): Rechercher... | Région anatomique: Tous | Plus de filtres: Filtres avancés

Examens antérieurs disponibles (7 résultats) — Actualiser

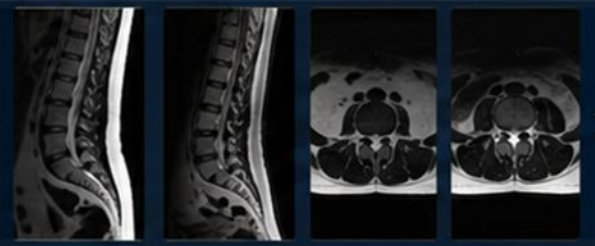
Date de l'examen ↓	Modalité	Description	Établissement	CR	Statut	Télécharger
28/04/2025	IRM	IRM rachis lombaire	CHU Saint-Pierre		Disponible	
15/03/2025	**IRM**	**IRM rachis lombaire**	**CHU Saint-Pierre**		Disponible	
10/02/2025	RX	Radiographie rachis lombaire face et profil	Clinique du Parc		Disponible	
22/11/2024	IRM	IRM épaule droite	CHU Saint-Pierre		Disponible	
05/09/2024	RX	Radiographie thorax face	Clinique du Parc		Disponible	
12/03/2024	IRM	IRM rachis cervical	CHU Saint-Pierre		Disponible	
18/01/2024	RX	Radiographie genou gauche face et profil	Clinique du Parc		Disponible	

7 résultats — Lignes par page : 20 — 1

Détails de l'examen sélectionné

Date de l'examen	12/02/2024 09:14
Modalité	TDM
Description	TDM thorax...
Établissement	CHU Saint-Pierre
N° d'examen	IRML2503151022
Accession Number	ACC2503151022
Médecin prescripteur	Dr Laurent Simon
Service demandeur	Imagerie médicale
Statut	Disponible
Taille	321 Mo
Séries / Images	5 / 186
Compte rendu	Disponible (16/03/2025)

Aperçus (miniatures)



Double-cliquer sur une ligne pour ouvrir l'examen

Ouvrir l'examen | Annuler

DRIMbox Viewer

DUPONT Jean
Né(e) le 12/04/1965 (59 ans) M ID patient : 1000456789

IRM rachis lombaire
15/04/2025 10:22
Hôpital de la Colline

Alerte | Préférences | Imprimer | Exporter | Aide | Plus

Séries | Favoris

Disposition | Séries | Pan | Zoom | Région | Niveau | Largeur | Mesure | Annoter | Flèche | Texte | Angle | Cine | MIP | MPR | Fusion | Recaler | Comparer | Pleine écran

1 - Sag T2
IR
18 images

2 - Sag T1
IR
18 images

3 - Ax T2 L3-L4
IR
24 images

4 - Ax T2 L4-L5
IR
24 images

5 - Ax T2 L5-S1
IR
24 images

6 - Cor T2
IR
24 images

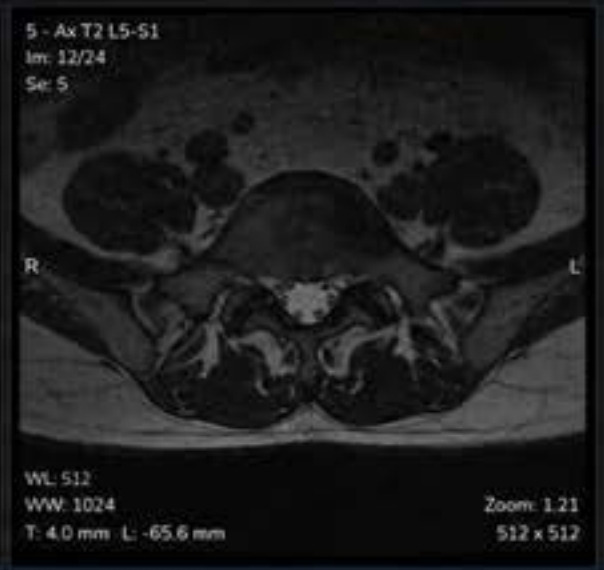
6 série(s) | Tout recharger

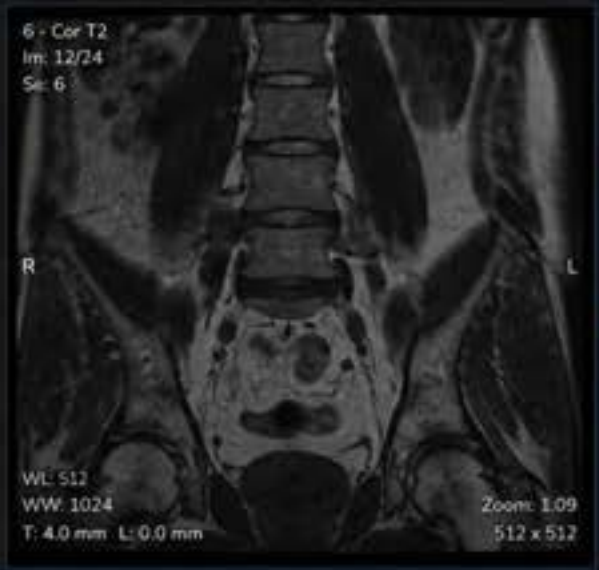












Informations de l'examen

Patient
DUPONT Jean
ID patient : 1000456789
Né(e) le 12/04/1965 (59 ans)
Sexe : M

Examen
IRM rachis lombaire
Date de l'examen : 15/04/2025 10:22
Site : CHU Saint-Pierre

Prescription
Rachialgies chroniques

Médecin prescripteur
Dr Martin Paul

Modalité :
IRM

Séries	6
Images	132
Taille totale	142 Mo
Statut	Disponible

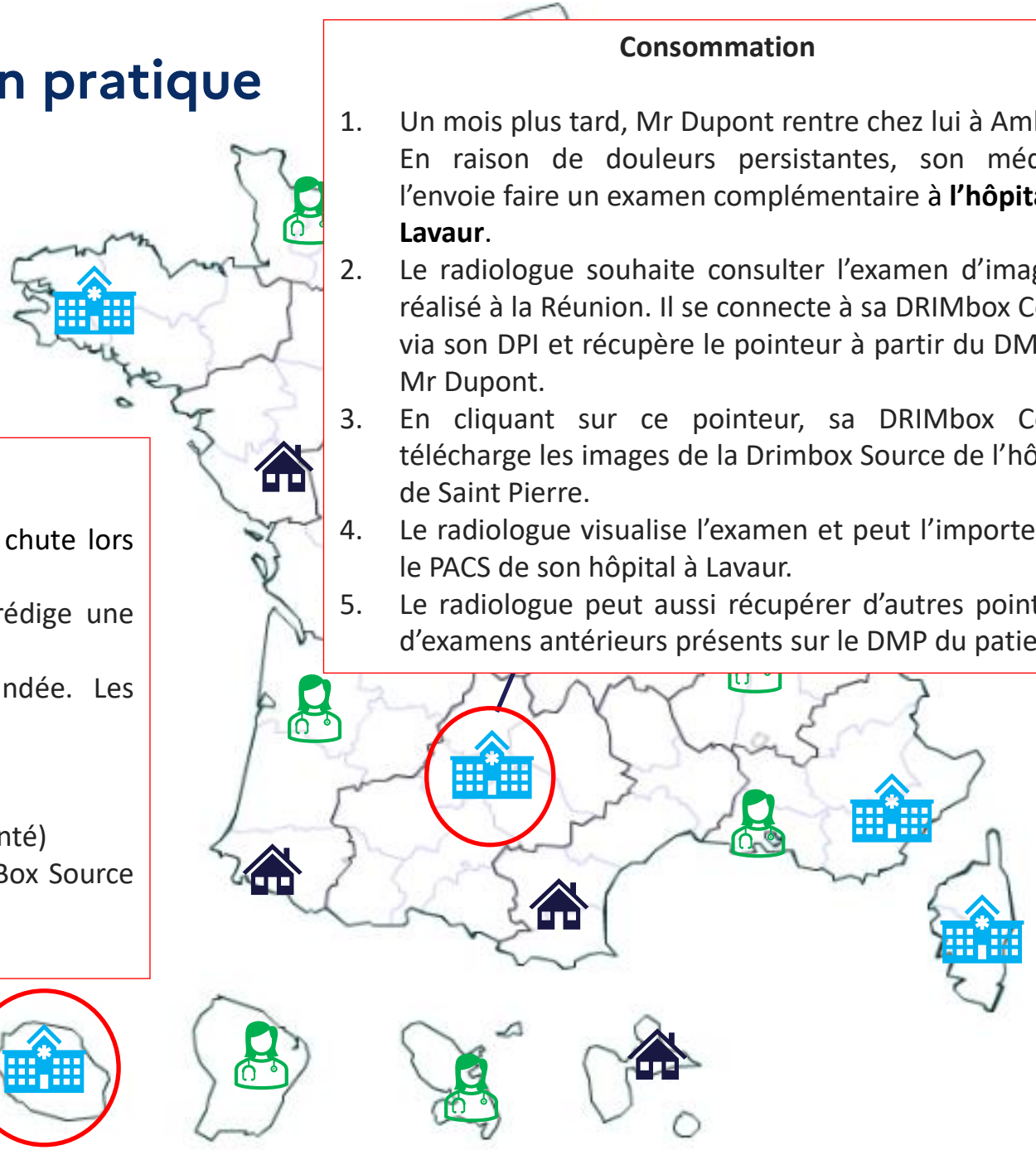
Miniatures



1 / 1

Prêt | 1 série(s) sélectionnée(s) | Mode : MPR

Le projet DRIMbox, en pratique



Production

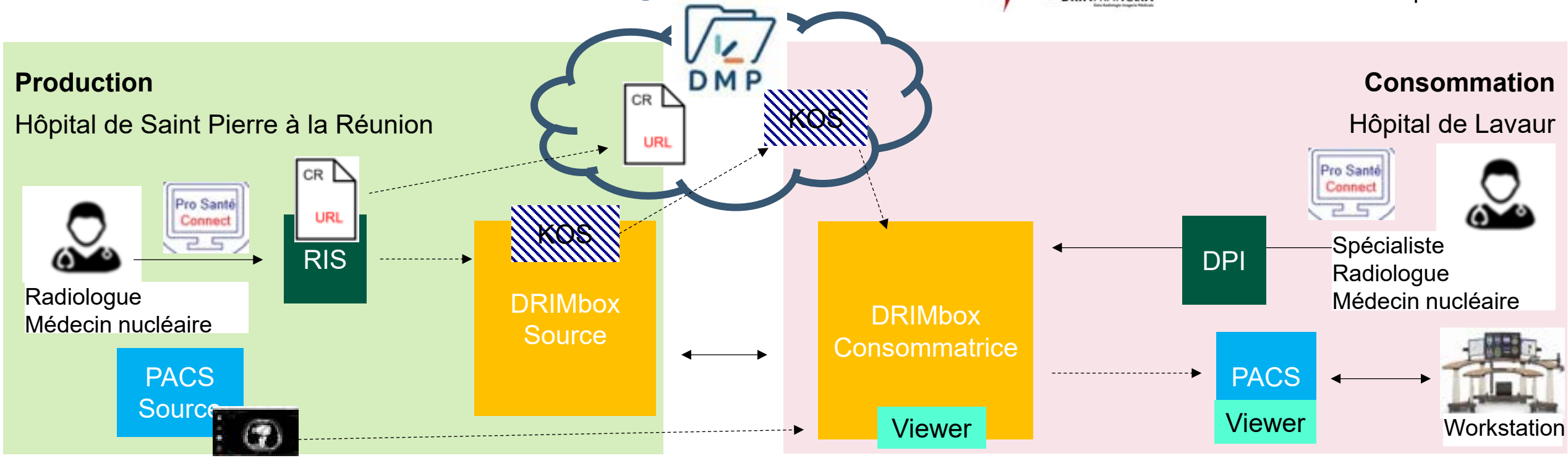
1. Mr Dupont est en vacances à la Réunion. Il fait une chute lors d'une randonnée et se blesse au rachis dorsal.
2. Il se rend à **l'hôpital de Saint Pierre**. Un médecin rédige une demande d'examen
3. Un radiologue de l'hôpital interprète l'IRM demandée. Les images sont stockées sur le PACS de l'établissement.
4. Le radiologue valide le CR d'imagerie.
5. La validation du CR déclenche automatiquement:

- l'envoi du CR sur le DMP de Mr Dupont (Mon Espace Santé)
- la création d'un pointeur vers les images par la DRIMBox Source de l'hôpital de Saint Pierre.
- L'envoi de ce pointeur sur le DMP de Mr Dupont

Consommation

1. Un mois plus tard, Mr Dupont rentre chez lui à Ambres. En raison de douleurs persistantes, son médecin l'envoie faire un examen complémentaire à **l'hôpital de Lavaur**.
2. Le radiologue souhaite consulter l'examen d'imagerie réalisé à la Réunion. Il se connecte à sa DRIMbox Conso via son DPI et récupère le pointeur à partir du DMP de Mr Dupont.
3. En cliquant sur ce pointeur, sa DRIMbox Conso télécharge les images de la Drimbox Source de l'hôpital de Saint Pierre.
4. Le radiologue visualise l'examen et peut l'importer sur le PACS de son hôpital à Lavaur.
5. Le radiologue peut aussi récupérer d'autres pointeurs d'examens antérieurs présents sur le DMP du patient.

Workflow radiologues et cliniciens



Production

Etape 1: Le scanner est réalisé. Les images sont stockées sur le PACS. Le CR est validé sur le RIS puis déposé sur le DMP de Mr Dupont.

Etape 2: Les informations du CR sont utilisés par la DRIMbox Source afin de créer un KOS. Ce KOS est déposé sur le DMP de Mr Dupont

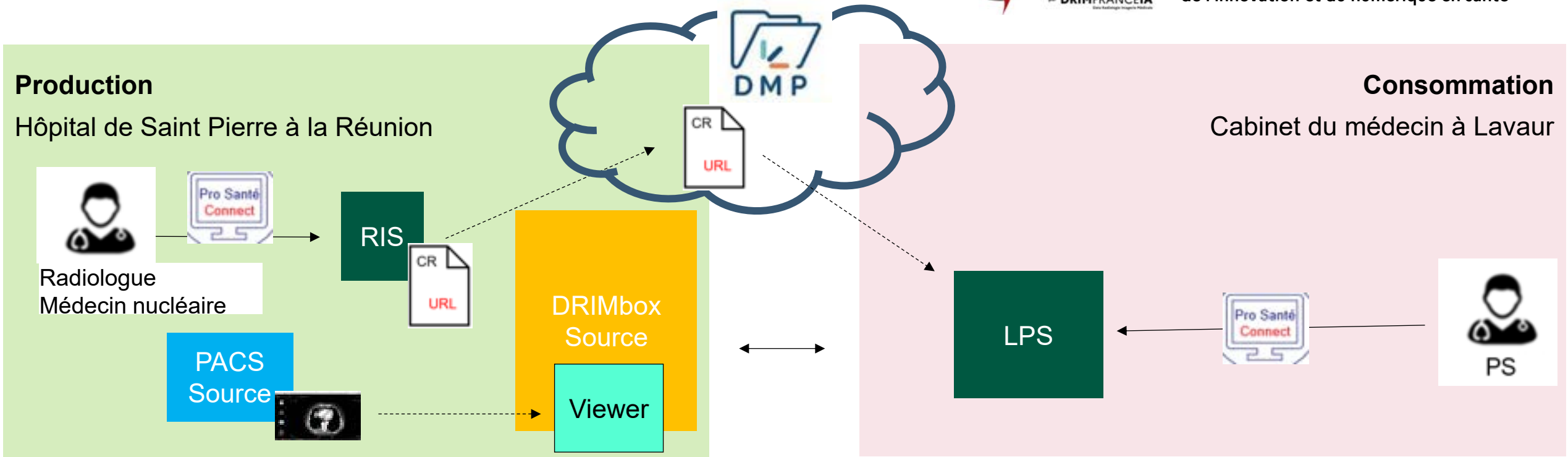
Consommation

Etape 3: Le PS souhaite consulter tous les examens de la tête réalisés pour Mr Dupont. Il se connecte sur son DPI et, après enregistrement de la non-opposition du patient, il lance l'appel contextuel sur sa DRIMbox Conso en s'authentifiant par PSC

Etape 4: Le PS, via la DRIMbox Conso, récupère le KOS stocké sur le DMP.

Etape 5: Grace aux références de l'examen dans le KOS, la DRIMbox Conso télécharge les images stockées sur le PACS Source pour visualisation via le DICOM Viewer intégré à la DRIMbox Conso. Il peut les importer sur son PACS pour visualisation avec le viewer de son PACS ou de sa Workstation

Workflow à partir d'un CR



Production

Identique à la slide précèdente

Consommation

Etape 2: Le PS souhaite consulter l'examen. Il se connecte sur son LPS en s'authentifiant par PSC

Etape 3: Le PS consulte le DMP du patient après enregistrement de la non-opposition.

Etape 4: Grace à l'URL présente sur le CR, il accède à l'examen correspondant au scanner de Mr Dupont et visualise les images depuis le viewer de la Drimbox Source.

L'espace de confiance

Afin de sécuriser le partage d'images entre les DRIMbox Source et Conso, le projet DRIM-M propose la création d'un **Espace de Confiance**. Celui-ci contient :

- un **Registre National** d'identification des DRIMbox Source dont le rôle est d'assigner des FQDN aux DRIMbox déployées. **Des URL uniques**, pérennes, de confiance et portées par l'ANS sont donc **assignées à chaque DRIMbox**.
- une **Liste Blanche** signée par l'ANS et répertoriant les DRIMbox de confiance et opérationelles
- une **Météo des DRIMbox** qui permettra d'informer l'écosystème du statut opérationnel des DRIMbox.

L'Espace de Confiance DRIMbox permet notamment de :

- Sécuriser les échanges d'examens d'imagerie entre DRIMbox
- Identifier les DRIMbox et les Opérateurs
- Garantir un niveau opérationnel minimum dans les échanges d'examens d'imagerie
- Garantir la confidentialité des données échangée à l'intérieur d'un espace fermé
- Garantir la conformité des DRIMbox vis-à-vis des clauses du contrat d'intégration à L'Espace de Confiance

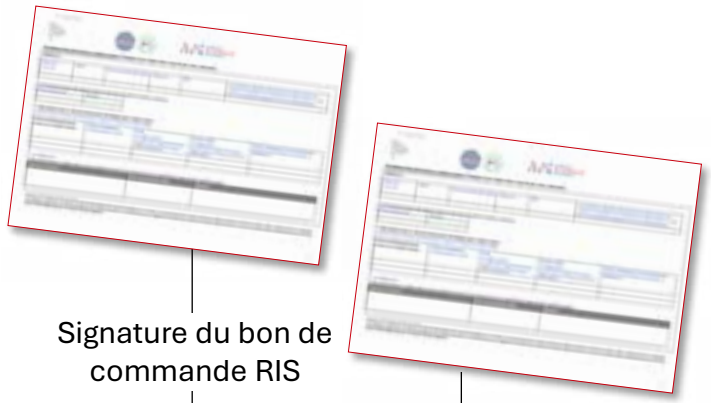
Note:
- L'équipe DRIM-M est l'administrateur de l'Espace de Confiance DRIMbox
- La responsabilité de déploiement et d'intégration des DRIMbox dans l'Espace de Confiance **revient aux Opérateurs** après délégation par les structures clientes. Les opérateurs sont les acteurs exclusifs de cet Espace.
- Les structures de santé, clientes des Opérateurs, **ne sont pas mentionnées** dans l'Espace de Confiance.

Exemple du projet au CHU de Nantes, principe

- **Projet initié en 2023**, dans la continuité des échanges avec EDL
- **Cadrage renforcé en 2025 dans le cadre du Ségur 2**, avec obligation de dépôt des dossiers à date limitée
- Sollicitation du CHU de Nantes pour participer à une **phase pilote avec le groupe IRIMed, appuyé par le ministère et le GRADEs**. Choix de la version DRIMbox EDL (RIS équivalent)

- **Accès direct et sécurisé aux images patient via le DMP**, pour l'ensemble des domaines d'expertise du CHU.
- **Réduction des duplications d'examens**, contribuant à la baisse du bilan carbone et à une meilleure pertinence des actes.
- **Fluidification du parcours patient** entre établissements publics et privés
- **Renforcement des droits du patient** : accès facilité à son dossier d'imagerie (loi Kouchner).
- **Sécurisation accrue des données d'imagerie** et amélioration de la traçabilité.
- **Harmonisation des pratiques** autour de l'accès aux antériorités et de la continuité des soins.
- **Enjeu stratégique** : préparer l'intégration de l'imagerie dans le DMP et structurer l'interopérabilité régionale.

S'équiper d'une DRIMbox
Les grandes étapes du projet



Signature du bon de commande RIS

Signature du bon de commande DRIMbox

Avant le **12 janvier 2027**



Signature de la vérification d'aptitude RIS

Avant le **10 août 2027**



Signature de la vérification d'aptitude DRIMbox

Avant le **16 novembre 2027**

Audit, installation et mise en service de la DRIMbox par le fournisseur (prestation principale)

Monitoring de la DRIMbox par le fournisseur (prestation secondaire)

Choix de la solution DRIMbox

Chantiers techniques organisationnels et formation

Usages

Pourquoi commander maintenant

- **La fenêtre se ferme le 12 janvier 2027.** Passé cette date, aucune demande de financement n'est recevable et des DRIMbox non financées ne pourront pas être intégrées à l'EDC DRIM M.
- **L'État finance la mise à jour RIS va2 et la DRIMbox**, sans surcoût pour le client sur le périmètre Ségur.
- **Pas de RIS vague 2, pas de DRIMbox financée.** Si aucune demande de financement RIS n'est validée au 12 janvier 2027, la demande DRIMbox du client est annulée.
- **Le choix de la DRIMbox est libre.** Les DRIMbox sont compatibles avec tous les RIS vague 2 et tous les PACS, sauf les DRIMbox natives d'un PACS. Le fournisseur ne peut conditionner la commande ni à un réengagement, ni à une mise à jour du PACS ou du RIS.
- **Le partage des examens d'imagerie ne sera pas optionnel à terme.** Ne pas commander, c'est donc payer plus tard ce qui est financé aujourd'hui.
- **En établissement : commander le RIS vague 2, c'est profiter des acquis/réflexions du projet DPI vague 2** pour le RIS (MIE, AIR, consultation DMP et DRIMbox intégrée au logiciel).
- **Passer à un RIS référencé Ségur vague 2 permet de renforcer la sécurité du logiciel** et des accès aux données des patients grâce notamment à des accès des utilisateurs mieux sécurisés, des tests d'intrusion, une traçabilité renforcée, etc.

Les questions qui peuvent se poser

« Nous avons raté la vague 1. » ➔ Une prestation vague 1 + vague 2 existe pour les RIS qui n'ont pas eu la mise à jour vague 1.

« Notre RIS ne sera pas référencé » ➔ Vous pouvez envisager de changer de RIS.

« Nous sommes en GHT avec un PACS commun et plusieurs RIS. Notre situation est complexe. » ➔ Non, une seule DRIMbox, partagée par tous les sites.

« On prendra la DRIMbox seule, sans le RIS. » ➔ Impossible. La DRIMbox ne serait pas financée car elle nécessite une commande RIS vague 2. Et la DRIMbox resterait à l'écart du réseau national car à date, seules les DRIMbox financées Ségur peuvent intégrer l'Espace de confiance DRIM-M.

« Nous n'avons pas les ressources projet. » ➔ La prestation DRIMbox inclut la direction de projet, l'audit du SI d'imagerie, le retrait des certificats, l'installation et la formation des référents. La réalisation de la prestation RIS vague 2 peut être faite d'ici mi août 2027 et d'ici mi-novembre pour la DRIMbox.

« Et si le fournisseur est en retard ? » ➔ Il doit prévenir l'établissement et l'ASP, et rembourser l'avance. Le client ne supporte aucune compensation.

« Qu'est-ce qui change pour les équipes ? La formation des radiologues prendra trop de temps » ➔ Le partage des examens est automatique, sans action pour la radiologue. La validation du compte rendu déclenche le partage de l'examen. Les examens réalisés hors de l'établissement deviennent disponibles depuis un bouton du RIS. C'est tout.

Les questions qui peuvent se poser

« Et si nous changeons de PACS plus tard ? »

➔ Avec une DRIMbox proxy, vous pouvez changer de PACS sans remettre en cause votre choix de DRIMbox. Avec une DRIMbox native du PACS, le fournisseur doit déployer à ses frais une DRIMbox en mode proxy pour la durée restante du contrat.

« Que se passe-t-il si l'on change de fournisseur Ségur après signature de la commande ? »

➔ Tant que le client n'a pas signé la Vérification d'Aptitude (à la fin du déploiement), il peut changer de fournisseur et continuer à bénéficier du financement Ségur vague 2.

2 conditions à cela :

1. Le nouveau bon de commande doit arriver à l'ASP avant la fermeture du guichet des demandes d'avance (12 janvier 2027).
2. La structure doit signer un courrier (modèle sur le site de l'ASP) où elle dit que c'est bien le nouveau fournisseur qu'il faut garder et qu'elle porte la responsabilité d'annuler sa commande au précédent fournisseur.

En revanche, après signature de la Vérification d'Aptitude, si le client change de fournisseur, il devra le faire à ses frais.

Les éditeurs du secteur sont tous présents, les solutions sont de qualité et sans aucun doute tous les éditeurs qui n'ont pas encore été référencés le seront très prochainement : Le fait qu'ils ne soient pas encore référencés n'est en aucun cas le signe d'un dossier de moindre qualité, c'est seulement l'ordre de passage au guichet suivant le dépôt des preuves

RIS

Evolucare	Evolucare Imaging 9.3
EDL	XPLORE 8.2
Softway Medical	ONE MANAGER 1.25
IMSoftware	SMART FSE 1.60
Therasoft	TsXcare 3.0.1
Enovacom	GXD5 RIS 2.4
Softway Medical	VENUS 3.8

DRIMbox

Evolucare	Evolucare Imaging DrimBox 1.0
Medin+	DRIMBOX'IN 1.0
Telemis	Telemis-Medical V4.99
Softway Medical	DRIMBOX MANAGER 1.0
EDL	XPLORE DRIMBOX 8.2
Imadis	DLM-DRIMBOX V4
Medsquare	Experio 1.0
Dedalus	DRIMBOX DEDALUS 1
Docapost Santé	M-DRIMBOX 1
Enovacom	Enovacom DRIMbox 1.0

S'équiper d'une DRIMbox
Volet technique et organisationnel

Le déploiement de la DRIMbox suppose notamment :

- ✓ La mise à jour du RIS Ségur vague2 avant le déploiement de la DRIMbox (pour pouvoir tester la chaine complète de partage des images).
- ✓ Le paramétrage du PACS pour interconnexion avec la DRIMbox.
- ✓ L'envoi systématique et automatique dans MES des CR d'imagerie réalisés en consultation (+ CR séjour si pertinent). Ce qui suppose :
  - ✓ Amélioration du taux de qualification INS.
  - ✓ Interopérabilité du RIS avec la plate-forme de téléradiologie (pour récupération des CR dans le RIS et envoi au DMP).
  - ✓ Si CR rédigés dans le PACS, évolution du PACS pour que les CR puissent être reçus par le RIS puis envoyés dans le DMP.
- ✓ L'équipement en carte CPS ou eCPS (ou clés Fido2 compatible PSC) pour les médecins et manipulateurs.
- ✓ La réflexion sur l'accès aux antériorités (via à la DRIMbox) dans la prise en charge
- ✓ La formation des utilisateurs concernés

Cadre réglementaire

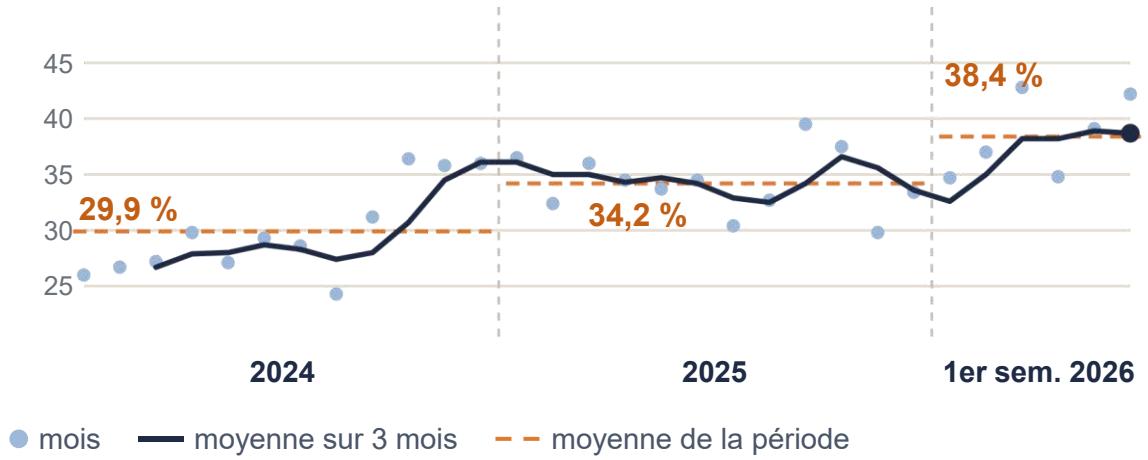
Le projet DRIM-M ne porte pas en lui-même un cadre d'opposabilité, mais pour accompagner son déploiement et son fonctionnement plusieurs dispositions sont prises ou vont l'être

- Le Décret n° 2026-153 du 3 mars 2026 relatif aux sanctions mentionnées au III de l'article L. 1470-6 du code de la santé publique - Légifrance permet de prendre des sanctions à l'égard des éditeurs qui ne respecteraient pas des référentiels techniques qui auraient été rendus opposables, ce qui va être le cas avec celui de la DRIMbox
- L'appel à financement de la DRIMbox AF-IMG-DB-Va2.pdf prévoit que tout portail de diffusion qui n'implémenterait pas la technologie / le socle technique de la DRIMbox devrait être décommissionné, c'est directement en lien avec le point précédent et donc à échéance du déploiement des DRIMbox seuls des portails avec un socle DRIMbox pourront perdurer
- Les professionnels de santé sont aujourd'hui obligés de partager les documents de santé importants avec le patient d'une part à travers l'alimentation de Mon espace santé, et avec les autres professionnels de santé impliqués dans la prise en charge du patient (médecin traitant, médecin prescripteur de l'examen, etc.) d'autre part, par messagerie sécurisée.
  - Cette obligation est inscrite dans la loi depuis décembre 2020.
  - L'arrêté du 26 avril 2022 avait défini une première liste des documents les plus courants du parcours de soins, dont le partage est désormais possible grâce au déploiement de la vague 1 du Ségur numérique, puis celui-ci a évolué dans l'arrêté du 23 mai 2024 et va continuer d'évoluer avec le projet DRIM-M
    - Article L1111-15 - Code de la santé publique - Légifrance (legifrance.gouv.fr)
    - Arrêté du 23 mai 2024 modifiant l'annexe de l'arrêté du 26 avril 2022 fixant la liste des documents soumis à l'obligation prévue à l'article L. 1111-15 du code de la santé publique – Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Evolution de l'alimentation

Il y a une hausse constante de l'alimentation, mais encore des actions à mettre en œuvre pour atteindre le plein usage permettant de parler réellement de généralisation.

Taux mensuel, en % : CR de radiologie de ville du mois ÷ actes facturés lissés sur la période



Nous sommes encore assez loin de la cible

- Toujours les sujets de fond connus (INS, changement de situations….)

Les actions en cours

- Campagne des DNS de l'Assurance maladie
- Accompagnement des GRADeS
- Travaux de monitoring avec les éditeurs

À partir de maintenant, trois points sous la loupe

1. **L 'alimentation des CR**, condition à l'échange d'images
2. **La médecine nucléaire**, qui rentre dans le périmètre
3. **La consultation** des images et CR

Pour conclure

Pour l'imagerie, radiologie et médecine nucléaire

- ✓ Un projet avec une valeur métier importante, très attendu par la profession avec une forte implication du G4
- ✓ De nature à faciliter les échanges avec l'extérieur et les patients
- ✓ Qui s'inscrit dans les travaux de fond sur la pertinence et (non)redondance
- ✓ Aujourd'hui financé au travers du programme Ségur sans cadre contraignant, puis à partir de 2027 pour la prise de commande puis 2028 pour le déploiement pas de financement et un cadre contraignant

Pour l'établissement, la DSI

- ✓ Un investissement humain sur le déploiement en complément de l'investissement de l'état au travers du programme Ségur
- ✓ La fin de demandes d'accès au PACS depuis l'extérieur, avec la ville
- ✓ Une rationalisation des points d'entrés / box pour l'imagerie
- ✓ Un pas important sur la partie cyber par rapport à l'existant
- ✓ Une économie potentielle sur tous consommables et manipulation autour des consommables (import de CD…)

Pour les établissements sanitaires dotés d'un service d'imagerie médicale

Le GRADeS Occitanie vous accompagne :

- ✓ Les animateurs territoriaux Ségur sont vos interlocuteurs privilégiés :
  - ✓ Contacter l'animation territoriale de son département | e-santé Occitanie
- ✓ Site internet à votre disposition avec des informations et ressources utiles



Pour les radiologues en structure libérale



Vos Délégués du Numérique en Santé (CPAM) sont là pour vous accompagner



Accompagner les structures libérales d'imagerie dans leur appropriation du Ségur numérique, afin de renforcer l'alimentation de Mon espace santé et les usages associés.

Le projet DRIM-M, en résumé



